

Barème d'honoraires¹ au 1^{er} janvier 2020

HONORAIRES DE GESTION :

À la charge du propriétaire :

Honoraires de gestion :

- Formule Liberté..... 5 à 6 % des encaissements²
- Formule Tranquillité..... 6 à 8 % des encaissements³
- Formule Sérénité⁴..... 20 % des encaissements
- Forfait..... 5,60 € /lot/mois⁵
- Gestion des parties communes des immeubles..... 95 €/an/lots principaux

Gestion locative comptable :

- Travaux préparatoires à la déclaration des revenus fonciers 75 €/adresse⁶
- Rupture anticipée du mandat de gestion..... 105 €

Juridique et contentieux⁷ :

- Rédaction de bail entre propriétaire et Habitat et Humanisme Rhône 95 €
- Délivrance d'un congé 100 €⁶
- Gestion d'un contentieux locataire⁸ 125 €⁶

Divers :

- Procédure d'augmentation du loyer en fin de convention 500 €⁶
- Gestion administrative de la représentation en AG de copropriété..... 50 €⁶
- Coordination des travaux de rotation..... 5 % du marché⁹
- Service relogement¹⁰ 3.000 €⁹
- Honoraires à la vacation pour prestations non listées..... 40 €/heure⁶

À la charge du locataire :

Juridique et contentieux :

- Commandement de payer signifié par huissier selon barème
- Rédaction bail ou avenant de locaux principaux hors habitation 10 % du loyer annuel

À partager par moitié entre propriétaire et locataire :

Recherche de locataire (organisation des visites, constitution du dossier) :

- Secteur conventionné..... gratuit
- Secteur libre..... 8 % du loyer annuel¹¹

¹ L'ensemble des tarifs sont exprimés TTC.

² 6 % pour un lot principal, 5,5 % à partir de deux lots principaux et 5 % à partir de dix lots principaux.

³ 8 % pour un lot principal, 7 % à partir de deux lots principaux et 6 % à partir de dix lots principaux.

⁴ Sous réserve d'éligibilité.

⁵ Ramenés à 2,50 €/lot/mois pour les lots accessoires.

⁶ Inclus dans les formules Tranquillité et Sérénité.

⁷ Hors honoraires des auxiliaires de justice.

⁸ Ce service s'entend à compter de la délivrance d'un commandement de payer.

⁹ Inclus dans la formule Sérénité.

¹⁰ Service uniquement valable en fin de convention et hors congé donné par le bailleur. Ces honoraires se répartissent de la façon suivante : 2.500 € acquis à Régie Nouvelle et 500 € de prime de déménagement au profit du locataire. Ces 500 € ne sont pas dus par le propriétaire en cas de relogement infructueux.

¹¹ Dans la limite du plafond ALUR en vigueur :

- 12 €/m² de surface habitable du logement en zone très tendue ;

Établissement des contrats :

- | | |
|--|---------------------|
| • Rédaction d'un bail d'habitation | 150 € ¹² |
| • Rédaction d'un avenant à un bail d'habitation..... | 100 € |
| • Établissement de l'état des lieux d'entrée | 40 € ¹³ |
| • Rédaction d'un bail garage ou parking..... | 100 € |

HONORAIRES DE TRANSACTION :

À la charge de l'acquéreur :

Mandat de recherche d'un bien :

- | | |
|--|---------|
| • De 0 à 50.000 € | 8 % TTC |
| • De 50.001 € à 100.000 € | 6 % TTC |
| • De 100.001 € à 150.000 € | 5 % TTC |
| • De 150.001 € à 200.000 et plus | 4 % TTC |

-
- 10 €/m² de surface habitable du logement en zone tendue ;
 - 8 €/m² de surface habitable du logement pour le reste du territoire.

¹² Dans la limite du plafond ALUR visé ci-dessus et cumulatif avec la prestation « *recherche de locataire* ».

¹³ Dans la limite du plafond ALUR en vigueur, soit 3 €/m² de surface habitable du logement.